

PRG



Parti
Radical
de Gauche

Communiqué de presse

Genève – 14 octobre 2017

Lors de la plénière du conseil municipal de Genève du 6 juin, nos élus Stéphane Guex-Pierre et Pierre Gauthier, alertés que la nappe phréatique de surface avait été touchée durant les travaux, s'étaient inquiétés auprès de M. Rémy Pagani des conséquences de cette infiltration d'eau, notamment sur la mécanique de scène du Grand Théâtre, ainsi que sur l'électronique des commandes de la machinerie. Pressé par trois fois de confirmer l'atteinte à la nappe phréatique, M. Pagani a fini par démentir l'existence de ces infiltrations, qualifiant *d'élucubrations* les questions de nos élus. Questions ô combien légitimes si l'on sait qu'il en va d'une responsabilité légale, puisqu'il est interdit de créer des risques de destruction de la nappe phréatique.

Le Parti Radical de Gauche relève que l'entêtement et les mensonges de M. Pagani ont les répercussions suivantes :

- la saison 2018-2019 ne pourra pas se tenir dans les conditions promises ; outre que cela risque de « griller » le Grand Théâtre parmi ses partenaires culturels et peut rendre difficile la tâche de la future nouvelle direction dans les partenariats avec d'autres institutions lyriques internationales, des conséquences financières qu'il faudra chiffrer sont à prévoir suite à l'annulation de certains spectacles ou à la rupture de contrats d'artistes engagés. Si M. Pagani avait admis ces infiltrations au mois de juin, l'actuelle direction artistique aurait eu trois mois supplémentaires pour pallier le bouleversement de la programmation qu'il faut craindre.

- le personnel technique du Grand-Théâtre s'est déjà vu informer qu'il faudra fournir des efforts supplémentaires durant cette période de retard. Or toute l'équipe du Grand-Théâtre, et particulièrement les techniciens, avait déjà un lourd surplus de travail à fournir lors de la préparation du transfert de la salle des Nations à la salle de la Place de Neuve. Cette surcharge alors que la saison sera lancée présentera une pénibilité supplémentaire, à quoi il faudra y ajouter des risques de fatigue et

d'accident. Tout cela dans un contexte où les employés du Grand-Théâtre sont inquiets dans la perspective de leur changement de statut en janvier 2018.

Cette affaire intervient alors que le climat de confiance est déjà rompu entre le Maire de Genève et le Conseil Municipal, comme avec la population de la Ville ; M. Pagani, à la suite de ses mensonges répétés, a perdu tout crédit ; aussi le Parti Radical de Gauche demande :

- que soient données dans les délais les plus brefs des réponses aux questions de ses élus restées à ce jour lettres mortes : depuis quand ont commencé les travaux de pompage dans le chantier du Grand-Théâtre ? Les vérins hydrauliques des ponts de scène ont-ils été endommagés par l'eau infiltrée ou par le sable utilisé pour pomper l'infiltration ? Pourquoi les commandes électroniques de la machinerie (cintres et ponts mobiles) n'ont-ils pas été protégés lors des travaux, occasionnant des dégâts irréversibles impliquant la complète réinstallation d'un matériel neuf ? Remplacera-t-on la passerelle du dessus de scène qui a vrillé suite à la fragilisation des fondations ? De quand date la dernière vidange complète du bassin de stockage d'huile des vérins ? (une motion sera déposée en plénière du 17 octobre),

- que des garanties soient apportées au personnel technique du Grand-Théâtre, en ce qui concerne l'aménagement d'horaires de travail acceptable, et que des dédommagements financiers soient prévus pour compensation d'heures supplémentaires ou de congés restreints (une résolution sera déposée en plénière du 17 octobre),

- que toutes les mesures de sécurité soient prises sur le chantier comme au Théâtre des Nations, afin que le retard des travaux n'ait aucune conséquence mettant en péril l'intégrité physique et morale des ouvriers et du personnel technique (une résolution sera déposée en plénière du 17 octobre),

- que le Conseil Administratif apporte à la population genevoise la garantie que la nappe phréatique n'a subi aucune pollution d'aucune sorte (une motion sera déposée en plénière du 17 octobre),

- que, conformément à l'article 104 alinéa 1 de la Loi sur l'Administration des Communes, le Conseil d'État inflige un blâme au Conseiller Administratif Rémy Pagani.

Contact : Stéphane Guex-Pierre 076 380 84 55 - Pierre Gauthier 076 679 03 02